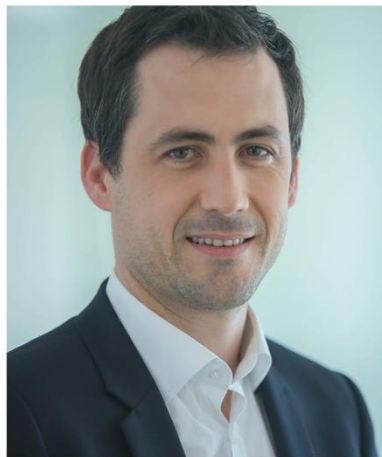




Règlement de l'appel à projets interne 2019 de la Fondation EY 3^e édition



**Vous aussi,
parrainez
un projet !**



La Fondation EY voit plus large et encore plus loin :
en complément de son soutien aux savoir-faire manuel,
elle intègre désormais l'insertion par la formation et par l'emploi.

**Beaucoup plus de projets sont concernés :
c'est le moment d'apporter le vôtre !**

Avant de remplir le dossier de candidature, merci de valider l'éligibilité du projet auprès de l'équipe de la Fondation (contacts page 3).

Créée en 2008, la Fondation EY vise à **redonner sa place à l'Homme dans le monde du travail grâce à l'engagement humain en soutenant des projets faisant appel aux savoir-faire manuels et en agissant en faveur de l'insertion par l'accès à la formation et à l'emploi**. Elle fonctionne par apport de compétences des collaborateurs d'EY aux porteurs de projets sélectionnés. Elle n'apporte pas de soutien financier.

<http://www.fondation-ey.com>

Dans le cadre de son appel à projets interne 2019 (3^{ème} édition), la Fondation d'entreprise EY permet aux collaborateurs d'EY de proposer la candidature d'un ou plusieurs projets répondant à ses critères d'éligibilité. Ce sont des projets dans lesquels ils sont impliqués à titre personnel ou qui leur tiennent à cœur.

Les lauréats seront constitués d'un binôme, collaborateur d'EY-porteur de projet.

■ Critères d'éligibilité

► Les principes généraux de sélection des projets

La Fondation soutient des projets :

- Correspondant à son objet social ;
- Nécessitant un **accompagnement en compétences** (compétences techniques, compétences transverses) ;
- Donnant une large place à la **dimension humaine** ;
- Présentant un caractère d'**utilité sociale** ;
- **Situés en France métropolitaine** (porteurs de projets et bénéficiaires), **à proximité de l'un des bureaux d'EY** ;
- En **situation de blocage** (manque de compétences en gestion, absence de réseau, difficulté à changer d'échelle, nouveau départ professionnel...).

Une attention particulière est portée aux **projets créateurs d'emploi et amenés à essaimer** ainsi qu'aux **projets présentant un caractère innovant**.

► Axe « Savoir-faire manuels »

La Fondation EY soutient notamment (les critères généraux doivent être remplis) :

- Des projets où le savoir-faire manuel, technique ou artisanal est primordial ;
- Des projets en lien avec la formation professionnelle et/ou la sensibilisation aux métiers manuels.

► Axe « Insertion par la formation et par l'emploi »

La Fondation EY soutient notamment (les critères généraux doivent être remplis) :

- Principalement des projets portés par des structures d'intérêt général (structures à but non lucratif ou à gestion désintéressée) ;
- Des projets concourant à l'insertion par l'emploi et par la formation (dans les métiers manuels et dans d'autres secteurs d'activité comme le numérique, l'agriculture, le sport...);
- Des projets concernant des personnes âgées de 16 ans et plus.

■ Modalités de candidature et processus de sélection

- ▶ Chaque candidature est proposée par un collaborateur d'EY.
- ▶ Le porteur de projet candidatant pour un accompagnement en compétences de la Fondation EY complète le dossier de demande de soutien avec l'aide du collaborateur qui le parraine.
- ▶ Le collaborateur parrain du projet soumet la candidature par voie électronique à l'équipe de la Fondation à l'attention de Lancelot Lefebvre, responsable de l'accompagnement des projets : lancelot.lefebvre@fr.ey.com. **Seuls les dossiers complets déposés le 21 juin 2019 avant minuit seront pris en compte.**

Le dossier est téléchargeable sur le site de la Fondation EY : <http://www.fondation-ey.com>. Il peut être demandé par mail (lancelot.lefebvre@fr.ey.com).

- ▶ Le jury composé d'administrateurs de la Fondation et de collaborateurs d'EY sélectionnera **jusqu'à 10 projets pour un soutien en compétences long (un an maximum) ou ponctuel**, en fonction du nombre et de la qualité des dossiers reçus.

■ Calendrier

- ▶ 20 mai 2019 : lancement de l'appel à projets
- ▶ 20 mai 2019 au 21 juin 2019 : réception des dossiers de candidature
- ▶ **21 juin 2019 avant minuit** : date limite de dépôt des candidatures
- ▶ Début septembre 2019 : délibération du jury et puis communication des résultats courant septembre

■ L'accompagnement et la mise en valeur des lauréats

- ▶ Les projets lauréats seront accompagnés en compétences par la Fondation EY.
- ▶ Les projets lauréats et leurs parrains d'EY seront valorisés par une action de communication.
- ▶ La Fondation EY aura le plaisir d'inviter les collaborateurs d'EY ayant parrainé un projet lauréat à un cours ou stage dans un atelier d'un projet soutenu par la Fondation EY afin de s'initier au travail de la main : atelier bois, atelier zinc, peintures décoratives, initiation à la sérigraphie, création de meuble ou d'objet décoratif, atelier tapisserie et garnissage de siège, rotin....

■ Déontologie et confidentialité

Les organisateurs et les membres du comité de sélection s'engagent à conserver confidentielles les informations qui leur auront été soumises dans le cadre de la procédure de sélection et à ne pas en faire usage à leur profit.

La Fondation d'entreprise EY traite les données dans le respect de la loi n° 78617, dite « loi informatique et liberté » du 6 janvier 1978, modifiée. Les données sont traitées uniquement pour gérer les candidatures et seront conservées le temps d'instruction du dossier et pendant la durée d'existence de la Fondation EY.

■ Contacts et renseignements

Fondation d'entreprise EY :

Lancelot Lefebvre, responsable de l'accompagnement des projets :

lancelot.lefebvre@fr.ey.com

01 46 93 76 95 ; 06 03 63 37 23

Fabienne Marqueste, déléguée générale (pour les projets basés à Lyon) :

fabienne.marqueste@fr.ey.com ;

04 78 63 10 64 ; 06 89 88 56 07